

Entrée libre

Nombre de places limité - Inscription obligatoire

avant le 25 mai 2018 à :

colloque.ca-aix-en-provence@justice.fr











École des avocats





8h45 - 9h15 Accueil café 9h15 - 9h45 Allocutions d'ouverture **Eric NEGRON**, premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence **Robert GELLI**, procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence Laurence HELMLINGER, conseillère d'Etat, présidente de la cour administrative d'appel de Marseille Jean-Philippe AGRESTI, doyen de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille lean-Pierre RAYNE, bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau d'Aix-en-Provence Jean BOUDOT, président de l'Ecole des avocats du Sud-Est 9h45 - 10h00 Propos introductifs LE NUMÉRIQUE ET SES POSSIBLES CONSÉQUENCES **SUR LE DROIT** Hervé ISAR, professeur, Aix-Marseille Université 10h00 - 12h00 DROIT ET NUMÉRIQUE : LES ENIEUX DU 21èME SIÈCLE Jean-Philippe AGRESTI, doyen de la faculté de droit et de science Modérateur politique d'Aix-Marseille La stratégie numérique du ministère de la Justice **Stéphane HARDOUIN,** secrétaire général adjoint du ministère de la Justice

Les enjeux numériques de la profession d'avocat : révolution ou simple adaptation ?

Charlotte BALDASSARI, avocat au barreau de Marseille

Les marchés publics dématérialisés : des actes invisibles pour le juge ?

Philippe GRIMAUD, magistrat à la cour administrative d'appel de Marseille

De la nécessité de créer des règles de préséance de l'humain sur la décision algorithmique Valérie-Laure BENABOU, professeur, Aix-Marseille Université

Débats avec la salle

Déjeuner libre

13h30 - 15h00 **JUSTICE PRÉDICTIVE : LE MONDE JUDICIAIRE** À L'HEURE DE L'OPEN DATA

Modérateur

Jean-Pierre RAYNE, bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau d'Aix-en-Provence

Quels outils?

Jérôme DUPRÉ, magistrat en disponibilité et **Jacques LÉVY VÉHEL**, fondateurs de la LegalTech Case Law Analytic

Quelle formation?

Frédéric ROUVIÈRE, professeur, Aix-Marseille Université

Pour quelle plaidoirie?

Julia BRAUNSTEIN, avocat au barreau de Marseille

Pour quelle décision?

Renaud THIELÉ, magistrat à la cour administrative d'appel de Marseille Eloi BUAT-MENARD, conseiller référendaire à la Cour de cassation

Débats avec la salle

15H15 - 17H00 LES LIBERTÉS PUBLIQUES À L'ÉPREUVE : CONTRÔLE ET PROTECTION DES DONNÉES

Modérateur Xavier LEONETTI, substit

Xavier LEONETTI, substitut placé auprès du procureur général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence

De la notion de données à caractère personnel à la réflexion sur la propriété et la souveraineté sur les données numériques

Hervé ISAR, professeur, Aix-Marseille Université

Actualités dans la preuve numérique à l'heure du cloud Jacques MARTINON, magistrat à la mission contre la corruption et la cybercriminalité, ministère de la Justice

L'acquisition et l'utilisation de données par les collectivités territoriales dans les projets de tranquillité publique

Nicolas COURTIER, avocat au barreau de Marseille

Le juge administratif, gardien des libertés numériques. L'exemple du contrôle des traitements automatisés des données personnelles.

Michaël REVERT, magistrat à la cour administrative d'appel de Marseille

Débats avec la salle

17h00 - 17h30 Propos conclusifs

Christiane FERAL-SCHUHL, président du Conseil National des Barreaux